



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le

ID : 065-246500573-20221122-2022\_103-DE



L'an deux mille vingt deux, le 22 novembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 16/11/2022, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 40 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Choix du prestataire pour le suivi et l'animation de l'OPAH Aure Louron – 2023/2024  <b>N° 2022-103</b>
--	---

**Présents (40)** : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, LLOP Frédéric, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, VERGNE Jacques, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, DARAN René, FOURTINE Didier, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant** : GIRON Julienne, RIVIERE Patrick

**Absents (14)** : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier, GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, CASCARRE Victor.

**Procurations (8)** :  
MOUNIQ Jean à CARRERE Philippe  
DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine  
DESCOUENS Bernard à LACAZE Noel  
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José  
BOURREC Christophe à FOURTINE Didier  
MIR André à AIZIER Philippe  
NARS Aline à DARAN René  
SALAT Jacques à ISOART Jean-Michel

M. ARMANET Henri a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°2022-66 du Conseil Communautaire en date 13 juillet 2022 autorisant le lancement de la consultation pour le suivi et l'animation de l'OPAH des Vallées d'Aure et du Louron pour 2023-2024.

La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée. L'appel public à la concurrence a été passé sur le journal La Dépêche du midi édition Hautes Pyrénées et les sites [www.ladepeche-legales.com](http://www.ladepeche-legales.com) et le [Portail Marches-Publics.info](http://Portail Marches-Publics.info).

2 offres ont été formulées dans le délai prescrit.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour, mardi 22 novembre 2022, à 17 heures 30. Après analyse et classement au regard des critères énoncés dans la consultation, la CAO a proposé de retenir l'offre du bureau d'études SAS Urbanis pour un montant de 92 035 € ht (offre établie conformément à la consultation pour 84 dossiers sur la partie variable).

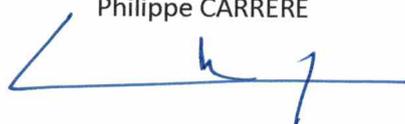
Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- approuve la proposition de la Commission d'appel d'offres ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU